



# SNUipp –FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Education Nationale.

**Vendredi 19 janvier 2018**

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4832>

## **1) Intersyndicale (Se-UNSA, SGEN-CFDT, Snudi-FO, SNUipp-FSU) RYTHMES :**

**la voix du conseil d'école doit compter !**

**2) Médecine de prévention : avec le SNUipp-FSU, reprenons la main sur notre santé**

**3) Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique : inefficace et injuste !**

**4) Le rendez-vous salarial avancé ?**

**5) Liste complémentaire : le SNUipp FSU 68 s'adresse à la DASEN**

**6) Un conseil scientifique pour imposer des pratiques ?**

**7) Cyrulnik et la maternelle...**

**8) Congés de maladie : CMO ; CLM ; CLD**

**9) Appel FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNPI-FSU et SNUipp-FSU diffusé à l'issue des États Généraux des SEGPA**

## **1) Intersyndicale (Se-UNSA, SGEN-CFDT, Snudi-FO, SNUipp-FSU) RYTHMES : la voix du conseil d'école doit compter !**

Les rythmes scolaires sont toujours d'actualité.

Une [circulaire départementale](#) a été envoyée à toutes les écoles le 5 décembre 2017 rappelant le calendrier de la campagne de renouvellement ou de modification éventuelle des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Les écoles dont l'organisation actuelle a été établie avant 2016 doivent, lors d'un conseil d'école, examiner et se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018.

**LIRE la suite :** <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4808>

## **RAPPEL : qui vote au conseil d'école ?**

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

a) Le maire ou son représentant ;

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018380826&cidTexte=LEGITEXT000006071191>

## **2) Médecine de prévention : avec le SNUipp-FSU, reprenons la main sur notre santé**

Cette publication est la première d'une vaste campagne du SNUipp-FSU impliquant les enseignants pour imposer un véritable service de médecine de prévention.

Dans les prochains mois, ensemble, nous interpellons le ministre sur la médecine de prévention à commencer par la visite médicale à laquelle vous avez droit tous les 5 ans, et que vous n'avez toujours pas !

**LA PUBLICATION :** [http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/a4\\_4p\\_medecine\\_du\\_travail-2017-ok.pdf](http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/a4_4p_medecine_du_travail-2017-ok.pdf)

## **3) Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique : inefficace et injuste !**

Depuis le 1er janvier, la journée de carence est rétablie dans la fonction publique et une circulaire présentée aujourd'hui aux organisations syndicales va être publiée.

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé, ne sera plus rémunérée.

Le communiqué : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4824>

#### **4) Le rendez-vous salarial avancé ?**

Répondant à une demande des organisations syndicales de fonctionnaires, le gouvernement n'exclut pas d'avancer au printemps la date du rendez-vous salarial initialement prévu pour octobre.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4812>

#### **5) Liste complémentaire : le SNUipp FSU 68 s'adresse à la DASEN**

Suite à de nouvelles démissions de PES, le SNUipp-FSU 68 s'adresse à la DASEN pour demander le remplacement de ces collègues en puisant dans la Liste Complémentaire.

En effet, plusieurs départements continuent à recruter sur cette liste et embauchent les listes complémentaires en tant que stagiaires : 1 en Gironde, 1 dans le Lot et Garonne et 2 en Dordogne.

Nous pouvons faire de même pour ne pas perdre des moyens et aggraver la situation déjà chaotique du remplacement.

Lire le courrier : [http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier\\_Mme\\_I\\_IA-DASEN\\_LC\\_n2.pdf](http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier_Mme_I_IA-DASEN_LC_n2.pdf)

#### **6) Un conseil scientifique pour imposer des pratiques ?**

Le ministre de l'Éducation nationale vient d'installer le conseil scientifique de l'éducation nationale présidé par le neuroscientifique Stanislas Dehaene. Sa composition ainsi que le rôle qui lui est dévolu ne sont pas sans poser questions.

Lire le communiqué : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4804>

#### **7) Cyrulnik et la maternelle...**

par Paul DEVIN (<https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog....>)

Petite exégèse d'une interview parue dans Ouest France, le 6/01/2018

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4800>

#### **8) Congés de maladie : CMO ; CLM ; CLD**

Les congés de maladie sont classés en trois catégories qui ouvrent des droits différents.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4792>

#### **9) Appel FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNPI-FSU et SNUipp-FSU diffusé à l'issue des États Généraux des SEGPA**

Les personnels exerçant en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, réunis en états généraux organisés par les syndicats de la FSU, lancent un appel pour l'amélioration de la qualité du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire.

Lire l'appel : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4796>

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>